



## **Compte rendu de la rencontre téléphonique du comité exécutif « élargi » 2015-01-19**

---

### **Présents :**

#### **Membres du CÉ**

- Juliette Perri, UQAM
- Chantal Noël, Polytechnique
- Suzanne Méthé, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
- Yan Martel, UQTR
- Evelina Balut, McGill
- Danielle Renaud, Université de Montréal

#### **Autres membres invités**

- Olivier Ringuet, ÉTS
- Francis Brousseau, Laval
- Myriam Thériault, McGill
- Isabelle Dalceggio, Université de Montréal

# Conférence téléphonique suite à l'annonce de M. Mario Godin à propos de la modification des profils Contact pour la majorité des établissements d'enseignement

## Contexte

Ce matin, M. Godin a donné plusieurs conférences téléphoniques à propos des modifications majeures apportées aux profils Contact des établissements d'enseignement. Seulement quatre grands établissements d'enseignement conserveront leur profil 3, tous les autres seront ramenés au profil 2. Ce n'est pas ce qui avait été annoncé l'automne dernier, indique Juliette.

Selon les informations obtenues, la décision repose sur une analyse de l'AFE à propos du volume des demandes traitées par établissement, des efforts requis par l'AFE en matière de soutien et de formation ainsi qu'en vérification de l'assurance-qualité. Tous les établissements traitant moins de 1500 dossiers / an se verront retirer leurs accès Profil 3 dès la fin janvier 2015, c'est-à-dire dans un délai de moins de 2 semaines.

Autres changements annoncés : la « Numérisation » n'existera plus, les étudiants enverront leurs documents à l'AFE de façon électronique ; les communications les moins claires seront améliorées ce printemps.

## Commentaires énoncés / Questions soulevées

- Est-ce que seule la limite de dossiers traités par an a été prise en compte ? On répond que selon l'AFE, 46% des dossiers traités ont dû être revus. L'AFE est dans un exercice d'optimisation des services / améliorations du traitement ; ils vont assurer la formation à leur personnel pour apporter soutien établissements P2. Pour les P3, il y aura mise en place d'un autre système de soutien (encore inconnu). Les gens qui dispensent la formation aux établissements actuellement seront mis sur l'analyse dorénavant.
- M. Godin va envoyer les statistiques aux établissements qui le demandent. 50% des dossiers pas bien traités ? Les gestionnaires veulent comprendre!
- En vigueur dans 2 semaines! Pourquoi ne pas attendre en 15-16?
- On ne peut plus parler de partenariat – le lien de confiance est effrité et le canal de communication est quasi rompu.
- Les P2 rétrogradés à P3 n'auront plus droit d'appeler la ligne de soutien des P3. Cependant les représentants de McGill ont compris que le bouton « consulter l'analyse interactive » demeurerait actif pour tous.

- Les délais annoncés par l'AFE sont de 4 à 6 semaines, mais il n'y a aucun engagement, aucune garantie de la part de l'AFE, semble-t-il. Plusieurs sont perplexes quant au respect de ces délais! Et comme ils ne pourront toujours pas demander de traitement prioritaire, on envisage des problèmes. On devrait demander un engagement à respecter les délais.
- On est mis devant le fait accompli. Aucune marge manœuvre! Cette décision venant de M. Lesage est coulée dans le béton, on a les mains liées. Il s'agit d'un recul en arrière pour la plupart des établissements.
- L'AFE n'a pas rempli des promesses au fil des derniers 10 ans : pas de formation à distance, pas d'historique, pas de statistiques sur leur propre performance ;
- On s'inquiète à long terme pour la formation des gens dans les bureaux d'aide financière. Comment maintenir à jour les connaissances pour bien servir les étudiants si on ne fait plus travail et qu'on n'a plus les accès ?
- Juste les gros établissements qui gardent leurs accès... Injustice, iniquité!
- Si les établissements P3 traitent moins de 1500 dossiers, ils perdront eux aussi leurs accès ;
- Depuis 2004, l'AFE a beaucoup pelleté dans la cour des établissements. Maintenant, ils reprennent leur programme, leurs droits.
- L'AFE aurait pu améliorer d'autres choses pour rentabiliser les coûts, comme la création des CP12 par exemple ;
- Aucune garantie que tous les dossiers vont être réglés parce qu'ils reprennent le lead sur l'analyse! Par exemple, l'automne dernier il y avait plein de dossiers « pris dans le système » en raison des RSC.
- Il ne faudrait pas qu'après ce retrait des accès, l'AFE renvoie les étudiants dans les établissements...
- Ce changement va créer un trou dans les petits établissements, le profil existe depuis 10 ans. C'est la perte d'une plus-value. De plus, les profils d'employés dans les bureaux d'enseignement (description des fonctions, échelles syndicales, etc.) pourraient être revus à la baisse, les gens sont inquiets.
- Affectera la rétention des étudiants en difficulté financière. Pénalise les étudiants qui fréquentent les plus petits établissements.
- Qu'ils aillent par attrition aurait plus de sens, car les gens qui connaissent le travail ne pourront rien faire avec leurs connaissances!

## Conclusion et suites à donner

- Tous pensent que cette nouvelle directive va amener de l'iniquité.
- Il y a de l'incertitude, pas de garantie de leur engagement.
- Fin du partenariat créé 2004. Les ÉE ne seront plus une source d'informations pour l'AFE.
- Avise-t-on les associations étudiantes? Chaque établissement doit décider pour lui-même.
- Une lettre de l'AQRAFE sera rédigée par Juliette. Nous allons nous positionner surtout par rapport aux efforts des établissements d'enseignement. C'est une perte au niveau du service pour l'étudiant. Juliette parlera directement à M. Godin et ensuite commencera la lettre.
- Dégager les solutions qui pourraient être un entre-deux : retour du traitement prioritaire et d'un canal de communication ÉE>AFE, par le biais du responsable du bureau d'aide financière. Afin de faciliter la détection des problèmes et leur résolution et afin de traiter des cas urgents.
- Devrait-on réunir un petit groupe pour rencontrer M. Godin? Juliette va sonder le terrain.
- Juliette indique qu'il y a une demande de la part de M. Lesage pour la prochaine rencontre du Comité consultatif / programmes aide financière. Quelque chose est sur la table, elle ne sait pas quoi encore mais nous tiendra informés.

Commencée à 13h45 après quelques difficultés techniques, la rencontre téléphonique se termine à 14h50.

**Danielle Renaud, v-p aux affaires internes et communications**